



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de démolition tiendra une séance le lundi 29 janvier 2024, à 17 h 00, à la mairie de Contrecœur, située au 5000, route Marie-Victorin, afin de statuer conformément au règlement 1279-2022 relatif à la démolition des immeubles, sur la demande concernant l'immeuble suivant :

5413, ROUTE MARIE-VICTORIN

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville par courriel à : greffe@ville.contrecoeur.qc.ca.

Soyez de plus avisés que toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre à la rencontre prévue pour l'étude de cette demande.

FAIT ET DONNÉ, le 15 janvier 2024.

M^e MAGALIE HURTEAU
GREFFIÈRE